



**VICE-RECTORAT  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

n°4875-2024 / DRH2  
Affaire suivie par :  
Sophie MAHEA  
Tél : (689) 40 47 84 70  
Mél : [dpe@ac-polynesie.pf](mailto:dpe@ac-polynesie.pf)

Immeuble VEHIARII  
25 avenue Pierre Loti  
BP : 1632  
98713 Papeete - TAHITI

**Direction des ressources humaines  
Département des personnels de l'enseignement public**

Papeete, le 27 juin 2024

Le vice-recteur de Polynésie française

à

Monsieur le directeur de l'institut national supérieur du professorat et de  
l'éducation de la Polynésie française  
S/c de Monsieur le président de l'université de la Polynésie française

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement du second degré  
Madame la directrice du centre d'information et d'orientation

Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale – adaptation scolaire et  
scolarisation des élèves handicapés

S/c de Monsieur le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, en  
charge de la culture

Mesdames, Messieurs les inspecteurs du second degré

**Objet :** Campagne de rendez-vous de carrière (RDVC) 2024-2025 des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - enseignement public.

**Références :** [Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale](#) ;

[Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale](#) ;

[Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale](#) ;

[Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#).

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance du guide du rendez-vous de carrière joint en annexe, ainsi que du calendrier de la campagne 2024-2025 ci-après, et d'en assurer la diffusion auprès des agents placés sous votre autorité à la rentrée scolaire 2024.

Calendrier	Étape
Avant le 15 juillet 2024	Information par SIAE des agents éligibles au RDVC au cours de l'année 2024-2025
Entre la rentrée d'août et la fin du mois de septembre 2024	Mise à jour des agents éligibles/évaluateurs compte tenu du transfert par les académies d'origine des dossiers informatiques dans le SIRH pour les agents mis à disposition à compter de la rentrée 2024.
Du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 au 31 mai 2025	Déroulement des rendez-vous de carrière 2024-2025
<b>Jusqu'au 15 juin 2025, au plus tard</b>	<b>Validation du compte-rendu RDVC par les évaluateurs</b>
<b>3 jours après la validation du compte rendu par le dernier évaluateur</b>	<b>Notification du compte-rendu RDVC aux agents</b>
Dans les 15 jours calendaires suivant la notification du compte-rendu	Formulation des observations des agents sur leur compte-rendu

Annexe : [Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale \(Décembre 2022\)](#)

Calendrier	Étape
<b>Entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre 2025</b>	<b>Notification des appréciations finales des RDVC 2024-2025</b>
Dans un délai de 30 jours francs suivant la notification de l'appréciation finale	Possibilité de recours gracieux <sup>(1)(2)</sup> pour demander la révision de l'appréciation finale.
Dans un délai de 30 jours francs suivant la réception du recours gracieux <sup>(3)</sup>	Instruction et réponse aux recours gracieux.
Dans un délai de 30 jours francs suivant la notification d'une réponse défavorable au recours gracieux <sup>(3)</sup>	Saisine de la CAP compétente <sup>(1)(2)</sup>
Au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année 2025	Convocation et décision à l'issue de la CAP compétente <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup> adressé(e) au vice-recteur (DRH2) pour les corps à gestion déconcentrée

<sup>(2)</sup> adressé(e) à l'administration centrale pour le corps des agrégés (DGRH B2-3) via une connexion sur Colibris dont le lien figurera sur le compte rendu notifié aux professeurs agrégés

<sup>(3)</sup> silence gardé par l'administration à l'expiration du délai vaut rejet

<sup>(4)</sup> pour les corps à gestion déconcentrée uniquement

Afin de respecter ce calendrier, je tiens à rappeler aux évaluateurs qu'**aucun temps des rendez-vous de carrière 2024-2025 ne pourra donc être organisé après le 31 mai 2025**, tout en veillant à respecter le délai de quinze jours calendaires (hors période de vacances des classes) pour communiquer à l'agent le calendrier de son rendez-vous de carrière (inspection et entretiens).

Les agents éligibles au rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire 2024-2025 qui, du fait d'une situation particulière, n'auront pas pu être évalués d'ici le 31 mai 2025, se verront proposer un rendez-vous de carrière à partir de la rentrée d'août 2025 dans le cadre d'une campagne de « rattrapage », sous réserve qu'ils soient encore en position d'activité sur le territoire de la Polynésie française. Les mêmes délais de prévenance, d'observations et de recours seront respectés.

L'appréciation finale sera toutefois notifiée dans ce cas au plus tard le 15 octobre 2025.

Je vous remercie de bien vouloir signaler au département des personnels de l'enseignement public (DRH2/pôle enseignants-éducation-psy : [dpe@ac-polynesie.pf](mailto:dpe@ac-polynesie.pf)) toute anomalie ou difficulté rencontrée au cours de cette campagne d'évaluation afin que les solutions adaptées puissent être mises en œuvre au plus tôt.

Pour le vice-recteur  
de Polynésie française et par délégation  
le secrétaire général adjoint,  
directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

